



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 23 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Mr Richard ANGOSTO**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
19/06/2026	19/06/2026	19	10	16	19

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
ANGOSTO Richard	X		
GROSJEAN-BALARD Carole	X		
PONTIER Michel	X		
MONMAYRAN Michèle	X		
AMALRIC Alain	X		
PELLIZZARI Florine	X		
CLARAZ-ANGOSTO Martine	X		
MENESTREAU Frédéric		X	AMALRIC Alain
ABEILLE Christian	X		
HAAS Valerie		X	PELIZZON Eloïse
ROUDIER Magali	X		
MONMAYRAN Nicolas	X		
DOS SANTOS Nicolas	X		
PELIZZON Eloïse	X		
BRU Clément	X		
CONDAT Laurent		X	ROUAN Philippe
ROUAN Philippe	X		
BRUGNONI Vanessa	X		
LOPES Jennifer			
Secrétaire de séance	PELLIZZARI Florine		

Délibération n°2026-06-23-02

Résultat du vote

Votée à l'unanimité des suffrages exprimés

Objet : Acquisition des parcelles B743 et B744

Les parcelles B743 et B744 d'une superficie respective de 1304 m² et 3207 m² sont mises à la vente pour un montant de 5000 € hors frais de notaire. Ces terrains sont localisés au lieu-dit la Prade en zone agricole et se situent en continuité des parcelles communales B1842 et B1843.

Dans le cadre de sa politique de développement de mobilité douce, il semble opportun d'acquérir ces parcelles.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu l'inscription au budget du montant nécessaire à l'acquisition,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- ✓ **D'APPROUVER** l'acquisition des parcelles cadastrées sise rue Grand Carrière B743 et B744 d'une superficie totale de 4511 m² pour un montant de 5000 euros hors frais de notaire.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié d'acquisition des dites parcelles et tous les actes afférents à cette affaire.
- ✓ **DE DIRE** que les frais notariés et les frais de bornage s'ils sont nécessaires seront à la charge de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Le secrétaire de séance